

AN 2012
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 30 novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel DEMARTY.

CONSEILLERS EN EXERCICE 14 : présents : 11 : DEMARTY Daniel, REGAUDIE Gabrielle, BIDAUD Jacques, MERAUD Bernadette, BLANCHET Christian, DUCAILLOU André, MUHLEBACH Chantal, PHALIES Jacques, DEBETH Marie-Pierre, RESTOUEIX Marie- Laure, VETIZOU Stéphanie.

ABSENTES : Virginie PERICAUD

ABSENTS EXCUSES : Laurent VIAROUGE, Christophe BESSOULE.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal, Christian BLANCHET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- 00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU du dernier conseil
- 01 - LIMOGES METROPOLE : Extranet : dématérialisation des actes en préfecture.
- 02 - LIMOGES METROPOLE : Renouvellement du marché de transferts des déchets des services municipaux communautaires et convention de groupement de commande.
- 03 - STATION D'EPURATION DE VIROLLES : Convention Aureil/CALM/beneyton pour autorisation de travaux à titre privé.
- 04 - STATION D'EPURATION DE VIROLLES : Convention de servitude consentie par la commune à M. BENEYTON sur la parcelle A1156 à Virolles.
- 05 - BUDGET: Décision modificative n°2
- 06 – CHEQUES EMPLOIS SERVICE UNIVERSELS : Affiliation au Centre de Remboursement des Chèques Emplois Services
- 07 - FONDATION DU PATRIMOINE : renouvellement de l'adhésion.
- 08 - SYNDICAT DE VOIRIE DU CANTON DE PIERRE-BUFFIERE: Dissolution au 31/12/2012.
- 09 - INVESTISSEMENT – Engagement et mandatement des dépenses avant le vote du BP 2013.
- 10 QUESTIONS DIVERSES
 - Comité de Bassin Loire-Bretagne : consultation.
 - Wimax
 - Conservatoire Intercommunal de musique et de danse (CIMD)

30 novembre 2012

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

01 - LIMOGES METROPOLE

DEMATERIALIZATION DES ACTES EN PREFECTURE

Afin de satisfaire les besoins de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole en matière de dématérialisation des documents administratifs, mais aussi d'archivage, Limoges Métropole a conclu avec la société OMNIKLES un marché négocié, répondant aux termes de l'article 35.II.8 du Code des Marchés Publics, qui propose une solution complète de dématérialisation.

Cette proposition peut être étendue aux communes membres. Trois modules sont proposés pour la commune d'Aureil :

- Dématérialisation des marchés publics
- Dématérialisation des actes en préfectures
- Archivage.

La mise en place serait prévue d'ici le 31.12.2012, afin de commencer une année pleine de télétransmission.

Aucun coût supplémentaire ne sera demandé à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention entre LIMOGES METROPOLE et la Société OMNIKLES en vue d'installer les modules de dématérialisation concernant les marchés publics, les actes en préfecture et l'archivage.

02 - LIMOGES METROPOLE

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE TRANSFERT DES DÉCHETS DES SERVICES

MUNICIPAUX COMMUNAUTAIRES – CONVENTION DE GROUPEMENT DE

COMMANDE

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole va lancer prochainement un nouvel appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un marché à bons de commandes concernant les prestations relatives à l'évacuation des déchets issus des services municipaux des communes membres et des services communautaires.

Afin que chaque commune puisse utiliser ce marché en adressant directement ses bons de commandes au prestataire retenu, une convention pourrait être conclue avec la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et l'ensemble des communes membres pour la constitution d'un groupement de commande, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics. Cette convention confierait le rôle de coordonnateur à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour l'établissement, la signature et la notification et la gestion des tous les actes et pièces juridiques nécessaires à la bonne exécution du marché, au nom du groupement.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

30 novembre 2012

AUTORISE le maire à signer avec la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et les communes membres, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la convention constitutive de groupement de commande relative au marché de transport, transfert et traitement-valorisation des déchets issus des services municipaux et communautaires, avec ou sans location de bennes ;

ACCEPTE de confier au Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole le rôle de coordonnateur du groupement de commandes « Communauté d'Agglomération Limoges Métropole-Communes Membres », ainsi que la gestion des procédures, la signature, la notification du marché à conclure au terme de l'appel d'offres et d'imputer les montants des dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget de la commune.

AUTORISE le Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à signer toutes les décisions susceptibles d'être prises en cours de marché afin d'en assurer le bon déroulement et de respecter l'évolution des textes réglementaires, notamment en matière de protection de l'Environnement.

03 – STATION D'EPURATION DE VIROLLES

CONVENTION AUREIL/CALM/BENEYTON POUR AUTORISATION DE TRAVAUX A TITRE PRIVE

Monsieur BENEYTON souhaite réparer une canalisation privée qui traverse la parcelle communale sur laquelle est construite la station d'épuration de Virolles gérée par Limoges Métropole. Il conviendrait d'établir une convention entre la commune d'Aureil, Limoges Métropole et Monsieur BENEYTON portant autorisation d'effectuer ces travaux à titre privés et d'en fixer les modalités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer une convention entre la commune, Limoges Métropole et Monsieur BENEYTON permettant la réalisation de ces travaux.

04 – STATION D'EPURATION DE VIROLLES

CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE PAR LA COMMUNE A MONSIEUR BENEYTON SUR PARCELLE A1156 A VIROLLES

Afin de régulariser la servitude, il convient de mettre en place au profit de Monsieur BENEYTON un acte authentique portant la constitution d'une servitude de passage et d'aqueduc sur la parcelle cadastrée section A 1156, propriété de la commune d'Aureil.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents nécessaires à l'établissement de cette servitude de passage ;

PRECISE que les frais seront pris en charge par la Commune.

05 – BUDGET**DECISION MODIFICATIVE N°2**

Suite aux différents recrutements et afin de pouvoir verser les salaires de décembre, le maire propose au Conseil Municipal, la Décision Modificative suivante :

<i>Mairie d'Aureil</i>			
BP 2012 (Budget général)			
Décision Modificative n° 2 (DM2) 30/11/2012			
FONCTIONNEMENT			
Article	R/D	Libellé	Dépenses
6554	D	autres charges gestion courante	-2 800,00 €
6411	D	Rémunération du personnel	2 800,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Décision Modificative n°2, selon le tableau proposé.

06 - CHEQUES EMPLOIS SERVICE UNIVERSELS**AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE**

Plusieurs familles ont émis le souhait de pouvoir payer les frais de garderie périscolaire avec des chèques emploi-service.

Ce mode de paiement n'est réservé que dans le cas de service à la personne (crèche halte-garderie, jardin d'enfant, garderie périscolaire, centre de loisir accueillant des enfants de moins de 6 ans).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ l'affiliation au centre de remboursement du chèque-emploi service ;

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

07 – FONDATION DU PATRIMOINE**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION**

La fondation apporte son concours au service de la sauvegarde du patrimoine non protégé, notamment en identifiant différents édifices gravement menacés et en cofinçant leur restauration. Reconnue d'utilité publique, elle peut recueillir des dons pour financer un projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2012.

AUTORISE le maire à faire procéder au versement de la somme de 200 €.

30 novembre 2012

08 - SYNDICAT DE VOIRIE DU CANTON DE PIERRE-BUFFIERE

DISSOLUTION AU 31/12/2012

Le maire rappelle que dans le cadre de la loi, n°2010-1563 du 16 décembre 2010, sur la réforme des Collectivités Territoriales, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a envisagé, au cours de son élaboration, la dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie du Canton de Pierre-Bufferie (SIVCPB),

Après avoir entendu que l'ensemble des communes adhérentes avaient été consultées préalablement le comité syndical du SIVCPB, lors de sa réunion du 27 novembre 2012, a décidé la mise en œuvre de la procédure visant une dissolution à compter du 31 décembre 2012 à minuit.

Le maire présente le tableau proposé pour répartir l'actif et le passif entre les communes adhérentes et propose d'approuver la dissolution du syndicat à la date prévue.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU la délibération du SIVCPB en date du 27 novembre 2012,
VU le tableau permettant de déterminer la part de l'actif et du passif repris par chaque commune,
ENTENDU les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la dissolution du SIVCPB à compter du 31 décembre 2012 à minuit,

DECIDE d'acquiescer, aux prix proposés par le syndicat :

- 1 Sableuse 2M3 RINK 2020 6 000 €TTC
- 1 Décompacteur Vertidrain 8 000 €TTC
- 1 Lève buse tri crochet 300 €TTC

ACCEPTTE le mode de répartition de l'actif et du passif suivant le tableau ci-dessous :

Syndicat De Voirie - EX 2007 2011								
Participations des collectivités adhérentes en unités de travail								
	2007	2008	2009	2010	2011	Som.	Moy.	Répartition
Aureil	35	35	35	35	35	175	35	35/446
Boisseuil	46	46	54	54	54	254	51	51/446
Eyjeaux	41	41	41	41	41	205	41	41/446
La Geneytouse	45	45	45	45	45	225	45	45/446
Pierre Bufferie	48	48	48	48	48	240	48	48/446
St Bonnet	40	40	40	40	40	200	40	40/446
St Genest sur Roselle	45	45	45	45	45	225	45	45/446
St Hilaire Bonneval	42	42	42	42	42	210	42	42/446
St Jean Ligoure	52	52	52	52	52	260	52	52/446
St Paul	52	52	44	44	44	236	47	47/446
	446	446	446	446	446	2 230	446	

Soit pour la commune d'Aureil 35/446^{èmes} de l'actif et du passif.

09 – BP2013 : INVESTISSEMENT

ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BP 2013

Le maire s'exprime en ces termes :

30 novembre 2012

La Loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation comporte un certain nombre de dispositions de nature budgétaire et comptable. L'article 5 modifiant le 1er alinéa de l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 est complété par les 3 phrases suivantes :

«En outre jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits».

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de donner l'autorisation au maire pour engager et mandater avant le vote du budget 2013, les dépenses d'investissement suivantes :

- Immobilisations en cours - Chapitre 23 : 20 000 €
- Immobilisations corporelles - Chapitre 21 : 15 000 €

10 QUESTIONS DIVERSES

COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE : CONSULTATION

Du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013, le comité de Bassin consulte sur les questions importantes pour l'eau dans le bassin Loire-Bretagne.

Il s'agit, comme dans chaque grand bassin hydrographique français, d'identifier les grandes questions et les problèmes majeurs à résoudre dans les prochaines années en matière de préservation, de reconquête et de gestion des eaux et des milieux aquatiques (cours d'eau, nappes, milieux humides, lacs, littoral...)

L'identification de ces questions est la première étape de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 (SDAGE).

Des points officiels de consultation sont organisés dans les préfectures du bassin ainsi qu'au siège de l'agence de l'eau. Le public peut y trouver les documents nécessaires.

Pour informer les habitants de la commune, une note pourra être insérée dans le bulletin municipal et une affiche est déjà apposée en mairie.

WIMAX

Depuis vendredi 23 novembre, le sud-est de la commune d'Aureil est couvert par le Haut-Débit jusqu'à 20 Mbits. Les secteurs concernés sont :

- Route de la Tuilière : de chez Monsieur Pinloche jusqu'aux Allois
- Impasse des Charmes
- Pré aux Chevaux
- Route des Carrières : De chez Madame Menant jusqu'aux Allois
- Impasse des Bouleaux
- Chemin des Ecureuils
- Route de St Léonard
- Impasse des Sources
- Le Moulin des Sèches
- La Côte des Allois

Selon les informations de DORSAL, Wimax serait passé à présent à 10 Mbits.

30 novembre 2012

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE (CIMD)

Le CIMD de Feytiat devrait être dissout avant la prochaine rentrée scolaire. A cette date de nouvelles structures devraient se mettre en place pour pérenniser l'enseignement de la musique et de la danse sur le périmètre actuel du CIMD
En attendant de connaître l'issue de cette démarche, 2 familles d'Aureil ont inscrits leurs 3 enfants à l'école de musique de St Paul. Pour répondre à leur demande, Conformément à la délibération en date du 28 octobre 2011, la commune paiera la totalité de la facture correspondante et un titre de recette sera envoyé aux parents pour les 50% restants à leur charge.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H00

Le Président

le Secrétaire

- LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

REGAUDIE Gabrielle		DUCAILLOU André	
BIDAUD Jacques		MUHLEBACH Chantal	
VIAROUGE Laurent	EXCUSE	PERICAUD Virginie	ABSENTE
MERAUD Bernadette		PHALIES Jacques	
BESSOULE Christophe	EXCUSE	RESTOUEIX Marie-Laure	
BLANCHET Christian	SECRETAIRE	VETIZOU Stéphanie	
DEBETH Marie-Pierre			